



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/10/12

Reçu en Préfecture le : 24/10/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 22 octobre 2012
D - 2012/565

Aujourd'hui 22 octobre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Hugues MARTIN, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Alexandra SIARRI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Béatrice DESAIGUES

Construction du groupe scolaire et d'une crèche multi-accueil La berge du Lac au sein de l'éco-quartier Ginko. Avenants aux marchés de travaux. Prolongation des délais. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-20100778 du 20 décembre 2010, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la construction du Groupe scolaire et d'une crèche multi-accueil au sein de l'éco-quartier Ginko pour un coût global des travaux de 12 713 516,05 euros TTC porté par délibération n° D-2012/350 du 25 juin 2012 à 13 159 353,98 euros TTC.

En fin de chantier, il apparaît nécessaire de réaliser quelques adaptations mineures.

Une partie de ces prestations non prévisibles concerne le protocole de séchage et de mise en chauffe des planchers chauffants qui devaient être alimentés par le réseau de chaleur du quartier, lequel n'a pas démarré suffisamment tôt, nous obligeant à prévoir une production de chaleur mobile.

De plus, un retard sur la livraison de l'ouvrage suite à des difficultés rencontrées sur le chantier et à des problématiques liées à la coactivité avec les travaux de l'aménageur (accès, voiries, trottoirs, réseaux de chaleurs,...) a été constaté.

En accord avec la Direction de l'Education, de la Petite Enfance et de la Famille, et afin de garantir l'accueil des futurs habitants du quartier Ginko, il a été décidé de confirmer une ouverture partielle du groupe scolaire avec une montée en puissance progressive. Ces aménagements calendaires ont fait l'objet d'un avis de la Commission de Sécurité qui a, par ailleurs, demandé l'application de nouvelles normes (UTE C15-712) sur le photovoltaïque et le système de sécurité incendie.

Les autres prestations supplémentaires concernent des faux-plafonds et des coffres en plaques de plâtre suite à des modifications finales des réseaux d'évacuation, de plomberie et de chauffage pour des conserver les objectifs coupe-feu et acoustiques du projet.

Les marchés de travaux doivent être modifiés en conséquence :

Lot n° 06 – CLOISONS – FAUX PLAFONDS

Marché n° M110006 – Entreprise SARL NAVELLIER

Faux plafonds supplémentaires pour dissimulation des réseaux chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, courants faibles et courants forts.

Coffres en plaque de plâtre pour conserver le degré coupe-feu et acoustique

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	491 629,27
Montant de l'avenant n° 1	16 119,54
Montant du présent avenant	7 223,99
Nouveau montant du marché	514 972,80

Lot n° 07 – MENUISERIES INTERIEURES

Marché n° M110007 - Entreprise SAS LEGENDRE ET LUREAU

Création d'un bloc coupe-feu pour le SSI (Système de Sécurité Incendie)

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	368 829,81
Montant de l'avenant n° 1	2 921,76
Montant du présent avenant	758,72
Nouveau montant du marché	372 510,29

Lot n° 12 – CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION – PLOMBERIE, SANITAIRES
Marché n° M110012 - Entreprise SOPCZ

Location de réchauffeur de boucles pour le séchage des planchers chauffants
Raccordements hydraulique pour les toitures végétalisées

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	1 229 636,86
Montant de l'avenant n° 1	46 931,53
Montant du présent avenant	5 634,17
Nouveau montant du marché	1 282 202,56

Lot n° 13 – ELECTRICITE – COURANTS FORTS et COURANTS FAIBLES
Marché n° M110013 - Entreprise CENERGIA

Mise aux normes des installations photovoltaïques

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	542 908,77
Montant de l'avenant n° 1	- 9 509,61
Montant du présent avenant	10 228,10
Nouveau montant du marché	543 627,26

Le coût de ces aménagements est estimé à 23 844,98 euros TTC, portant le montant global des marchés de travaux à 13 183 198,96 euros TTC.

Les délais des marchés de travaux seront prolongés de 3 mois pour assurer l'achèvement des travaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, après avis de la commission d'appel d'offres de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 020 – compte 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 octobre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE